



RCS : NANCY

Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00702

Numéro SIREN : 399 166 222

Nom ou dénomination : AUDI COM EST

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2013 sous le numéro de dépôt 4609

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

RECEPISSE DE DEPOT

CHEVRY ET ASSOCIES
2 rue Georges de la Tour
CS 90505
54008 NANCY CEDEX

V/REF : MP/SK JUR2031004-7174
N/REF : 94 B 702 / 2013-A-4609

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 07/10/2013, les actes suivants :

Acte sous seing privé en date du 22/03/2007
- Cession de parts - SCHAEFFER Gérard / SA ENERYS DEVELOPPEMENT

Concernant la société

AUDI COM EST
Société à responsabilité limitée
109 boulevard d'Haussonville
54000 Nancy

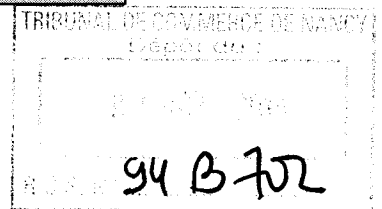
Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-4609 le 07/10/2013

R.C.S. NANCY 399 166 222 (94 B 702)

Fait à NANCY le 07/10/2013,
LE GREFFIER ASSOCIE



ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES



ENTRE LE SOUSSIGNE :

1 – Monsieur Gérard SCHAEFFER,

Né le 13 novembre 1939 à VICHY (03200), de nationalité française,

Marié à Madame Lili-Anne WACKENHEIM épouse SCHAEFFER le 12 juillet 1965 à MERTZWILLER

Sous le régime de la communauté universelle

Demeurant ensemble 71, rue de la Madeleine à NANCY (54000)

**CI-APRES DENOMME « LE CEDANT »
D'UNE PART,**

ET

2 – ENERYS DEVELOPPEMENT,

Société anonyme au capital de 3.233.940 euros, inscrite au R.C.S. de Nancy sous le numéro B 433 885 787, dont le siège est 109, boulevard d'Haussonville 54.000 Nancy, représentée au présente par M Franck DIDIER, selon mandat spécial dont copie demeurera annexé aux présentes.

**CI-APRES DENOMME « LE CESSIONNAIRE »,
D'AUTRE PART,**

IL A TOUT D'ABORD ETE RAPPELE CE QUI SUIIT :

La société « AUDI COM EST SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE » société à responsabilité limitée, inscrite au R.C.S. de Nancy sous le numéro B 399 166 222, dont le siège est 109 Boulevard d'Haussonville à NANCY (54000) a, notamment, pour objet social : l'exercice de la profession de Commissaires aux comptes.

Son capital social s'élève à la somme de huit mille (8.000) euros divisé en cinq cent (500) parts sociale de seize (16) euros de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 500 inclus, intégralement libérées, et réparties comme suit :

- ENERYS DEVELOPPEMENT , titulaire de 498 parts	
Numérotées de 1 à 497 inclus et de 499, ci.....	498 parts
- Monsieur Patrick MARJOLLET , titulaire de 1 part	
Numérotée 498 ci.....	1 part
- Monsieur Gérard SCHAEFFER , titulaire de 1 part	
Numérotée 500 ci	1 part
TOTAL représentant l'intégralité du capital social	500 parts

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES CNANCY S.E

Le 04/04/2007 Bordereau n°2007/669 Case n°21

Ext 3768

Enregistrement : 25 €

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

Le Comptable

Philippe PETIT
Contrôleur des impôts

DUPLICATA

GS

PUIS IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUI

PREMIERE CESSION

Monsieur Gérard SCHAEFFER cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit la part sociale, numérotée 500 qu'il possède en pleine propriété dans la société « **AUDI COM EST SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE** » à **ENERYS DEVELOPPEMENT**.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de DIX HUIT (18) EUROS la part, soit la somme totale cédée ce jour, de DIX HUIT (18) EUROS payée au CEDANT par le CESSIONNAIRE ainsi qu'il suit :

- **ENERYS DEVELOPPEMENT** verse comptant ce jour à **Monsieur Gérard SCHAEFFER** qui le reconnaît et en consent bonne et valable quittance, la somme de **DIX HUIT (18) EUROS**,
ci... **18 €**

Dont quittance.

DECLARATIONS

* **LE CEDANT**, déclare en ce qui le concerne :

- qu'il a la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, et plus spécialement, qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure collective dans le cadre de la Loi du 13 Juillet 1967 ou de celle du 25 janvier 1985, ni n'est susceptible de l'être en raison de sa profession ou fonction, ni n'est en état de cessation des paiements ou de déconfiture.
- qu'il est né et demeure comme indiqué ci-dessus et est résident au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.
- que la part sociale cédée est libre de tous nantissements et de tous droits quelconques,
- qu'il dispose de la pleine capacité juridique d'aliéner,
- qu'il n'existe de son chef, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de celle-ci, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies,
- que la Société dont la part est présentement cédée n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté ou de redressement et liquidation judiciaire,
- que la part cédée a plus de deux ans d'existence,

Madame Lilli-Anne WACKENHEIM épouse SCHAEFFER, déclare en outre, donner son consentement à la cession de part de son époux, et l'autoriser à en percevoir le prix,

* **LE CESSIONNAIRE**,

ENERYS DEVELOPPEMENT, déclare :

- Qu'elle est immatriculée et demeure comme indiqué ci-dessus,
- Qu'elle dispose de la pleine capacité d'acquérir.

PROPRIETE

ENERYS DEVELOPPEMENT, cessionnaire, sera propriétaire de la part sociale cédée à compter du jour de signature des présentes.

Ils auront seuls droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribuées à leurs parts et seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées, à compter de cette date.

Les parts sociales cédées ne sont représentées par aucun titre, et leur propriété résulte seulement des statuts.

Le cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

AGREMENT DE LA PRESENTE CESSION

Conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, l'agrément à ces cessions a été donné par l'assemblée générale extraordinaire de la société « AUDI COM EST SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE » du 20 mars 2007 et à été réitéré ce jour.

SIGNIFICATION

Conformément à l'article L 211-14 du Code de Commerce, aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, et aux dispositions statutaires, la présente cession sera signifiée à la société. Toutefois, la signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

DECLARATIONS FISCALES

La présente mutation est soumise aux droits d'enregistrements conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, le présent acte de cession de part sociale sera donc enregistré auprès de la Recette des Impôts du siège social de la Société « AUDI COM EST SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE » au taux de 4.80 %, après prise en compte d'un abattement par part cédée de 23.000 € / nombre total de parts cédées.

En conséquence chaque cession sera assujettie au droit fixe de 15 €.

Ces droits d'enregistrements et de timbres seront versés au Trésor, conformément à la Loi, par le cessionnaire.

Les parties reconnaissent avoir connaissance des dispositions fiscales concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissance de cause.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires et tous ceux qui en seront supportés par ENERYS DEVELOPPEMENT qui s'y oblige.

POUVOIRS

Le présent acte de cession de parts sociales sera déposé en double exemplaire au greffe du registre du commerce et des sociétés du Tribunal de Commerce de Nancy.

Tous les pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue des dépôts et publication exigés par la Loi.

Fait à Nancy

Le...22/03/07....

En.....5.....exemplaires originaux dont un pour l'enregistrement, un pour signification au siège et deux pour le dépôt au greffe

Monsieur Gérard SCHAEFFER,

* Bon pour cession de 1 part sociale

Monsieur Franck DIDIER intervenant pour le compte du représentant légal ENERYS DEVELOPPEMENT selon mandat spécial dont copie demeurera annexé aux présentes.

* Bon pour acquisition de 1 part sociale

Bon pour cession d'une part sociale
Bon pour acquisition de 1 part sociale
Versé de la page annulé – article 905 du Code Général des Impôts

**Annexe à l'acte de cession de part de AUDI COM EST SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE à ENERYS DEVELOPPEMENT**

Je soussigné M Alain CHEVAL, Président et Directeur Général d'ENERYS DEVELOPPEMENT, société anonyme au capital de 3.233.940 euros, inscrite au R.C.S. de Nancy sous le numéro B 433 885 787 et dont le siège est 109, boulevard d'Haussonville 54.000 Nancy

Constitue par les présentes pour mandataire spécial :

Monsieur Franck DIDIER, né le 25 avril 1960 à Cornimont (88), de nationalité française,

A l'effet de me représenter es qualités de Président et Directeur Général d'ENERYS DEVELOPPEMENT :

Pour la signature de l'acte d'acquisition par ENERYS DEVELOPPEMENT de une (1) part sociale que possède en pleine propriété dans la société « AUDI COM EST SOCIETE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE » Monsieur Gérard SCHAEFFER, moyennant un prix de DIX HUIT (18) EUROS et généralement faire le nécessaire, y compris substituer.

Fait à Paris

Le 22/3/07

Monsieur Alain CHEVAL

** Bon pour pouvoir*

Bon pour pouvoir
